

**Election d'un représentant du CA pour siéger
au conseil du SCUIO-IP.**

Conseil d'administration du 30 mai 2022

Délibération 2022/05/CA-059

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu les statuts du SCUIO-IP, notamment son article 8 ;

Considérant l'appel à candidature ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil du SCUIO-IP ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration d'élire un représentant parmi ses membres pour siéger au Conseil du SCUIO-IP ;

Considérant la candidature déposée en séance de Florent Navarre ;

Après avoir voté à main levée, les conseillers élisent Monsieur Florent Navarre pour siéger au Conseil du Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP).

Toulouse, le 30 mai 2022

Le Président,




Jean-Marc BROTO

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres : 36	Nombre de voix favorables : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 33	Nombre de voix défavorables : 0
	Nombre d'abstentions : 3
	Ne prennent pas part au vote : 0